PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 MAI 2018

Absents : Guy Berchoux donne procuration à. Chantal Pontdevy-Magaud.
Sandrine Lafay donne procuration à Nathalie Crionnet.

1. APPROBATION DU PV DU 9 AVRIL 2018

Le compte rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.

2. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REAMENAGEMENT D'UN FOYER D'ACCUEIL EXISTANT POUR LA CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil donne son accord à l'unanimité après discussion pour retenir le cabinet Fabriques pour un montant de 18 978 € HT. Le local aménagé pourra accueillir 80 enfants (40 enfants par service).

3. APPROBATION POUR VALIDER UN AVENANT A LA DELIBERATION 2017/033 CONCERNANT LE CABINET FABRIQUES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant qui consiste à supprimer le montant de 4 876 € HT compte tenu de la modification du projet relatif à la création d'une cantine scolaire et approuvé en 2017 .

4. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REAMENAGEMENT D'UNE MAISON D'HABITATION POUR LA CREATION EXTENSION DE L'ECOLE

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour retenir le cabinet Fabriques pour un montant de 11 200 € HT pour l'extension de l'école en réhabilitant la maison « Mathelin ».

5. DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver des délibérations modificatives pour 3 budgets :

- budget communal : régularisation de numéros de compte aussi bien en investissement (1 500 €) qu'en fonctionnement (2500 €) ; écritures de compte à compte sans modification globale du budget.
- budget assainissement : régularisation d'écritures, de compte à compte, pour un montant de 9.17 € sans modification globale du budget.
- budget crèche : inscription du solde d'investissement 2017 en dépenses (293.55€) et de la recette en excédent de fonctionnement pour la même somme ; le budget sera donc modifié pour ce même montant.

6. ADMISSION EN NON VALEUR AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil d'admettre en non valeur au budget de fonctionnement assainissement pour :

- année 2014 : 89.01 €
- année 2015 : 61.92 €
- année 2016 :65.28 €
- pour l'année 2017, le Conseil demande de surseoir à cette admission en non-valeur.

Il est précisé que ces montants sont irrécouvrables à ce jour malgré tous les recours possibles exercés par les services du Trésor Public.

7. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite au travail de Maryline Verne et Isabelle Couturier, ce plan est adopté à l'unanimité par le Conseil, il sera présenté à la population et aux agents communaux.

8. DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR SAINT MARCEL DE FELINES

Monsieur le Maire présente ce document élaboré par Maryline Verne, Chantal Pontdevy-Magaud, Guy Berchoux et Isabelle Couturier. Ce document est adopté à l'unanimité par le Conseil, il sera présenté aux agents communaux.

9. FACTURATION DES COPIES COULEUR AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le prix des tirages de photocopies couleur de format A4, recto, aux associations communales à 0.07 €. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

Isabelle Couturier souhaite que Monsieur le Maire prenne un arrêté contre les radars embarqués dans les voitures privées. Monsieur le Maire ne souhaite pas le faire.
Elle demande à ce qu'un coin lecture soit implanté au bourg à la place de l'ancienne bascule, le Conseil Municipal des enfants l'a évoqué récemment.

Nathalie Crionnet informe le Conseil qu'un spectacle sur Jacques Prévert subventionné par le Conseil Départemental pourrait avoir lieu en mars 2019. Le coût pour la commune serait d'environ 300 €, l'assemblée délibérante donne son accord et la charge de prendre contact avec les différents partenaires.

Isabelle Mollon rappelle que la convention pour la mise à disposition d'un animateur MJC ne sera pas réalisé. L'association La Fougue Félinoise manque actuellement d'effectifs et attend la relève d'autres adolescents.

Maryline Verne précise aux membres du Conseil Municipal que les devis pour l'achat de 2 défibrillateurs ont été reçus pour un montant de 3 600 €. Groupama sera à nouveau contacté pour une aide financière.
Le festival de l'école aura lieu le 23 juin 2018 de 11 h à 18h 30 à la salle du temps libre, la commune est chargée de s'occuper de la mise à disposition d'une scène mobile auprès de la commune de Balbigny.
Le musée de Bussières dans le cadre de l'opération « 48 heures de la création » souhaite qu'un arbre soit décoré dans chaque commune associée, il faut s'inscrire avant le 31 mai 2018. La commune donne son accord.

Chantal Gondras signale qu'un fil de téléphone court dans l'herbe dans le chemin de Créonnet, l'opérateur sera contacté. Elle souhaite qu'un frigo inutilisé soit installé dans la cuisine de la salle du temps libre.
Elle a commencé l'implantation des fleurs dans la commune.

Hervé Grosbellet informe le Conseil que les brèves seront rédigées le 25 mai.
Une réflexion est lancée pour l'implantation de jeux pour enfants financée par le Comité des Fêtes près de la salle du temps libre.

Jean Claude Tissot assistait avec Jean François Mathelin et Bernard Bissuel à une réunion pour la 2X2 voies à Violay, il a insisté pour que les chemins communaux impactés par les travaux sur cette

2X2 voies soient évalués pour être financés par la DIR (Direction Interdépementale des Routes). L'ouverture de la 2X2 voies devrait être confirmée pour le 14 juillet 2018.
Jean François Mathelin demande que le plan d'adressage de la commune soit délibéré lors du prochain Conseil.
Suite aux travaux de déplacement de la colonne d'eau à la charge du syndicat, seule la facture concernant la borne incendie à la Philipponnière sera honorée par la commune.

Bernard Bissuel informe le Conseil que, dans le cadre des chantiers éducatifs 2018, la Protection Judiciaire de la Jeunesse est intervenue en avril sur la commune en nettoyant des fossés et en nivelant un chemin sous la ferme Sabot. Le pont près de la Rivière a été réparé par la commune.
Du 16 au 21 avril 2018 l'édition de « mon chemin j'y tiens, je l'entretiens » a permis de construire un pont, financé par la commune, et de rouvrir le chemin de Sice à Pierre Sèche ; ces travaux ont été effectués par les bénévoles des "Pas Pressés".
Il remercie la commune pour l'aide matérielle apportée à l'occasion de la marche du 1er mai.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux, dotation d'Etat, a été obtenue mais que le contrat de ruralité pour le projet de gîte communal est refusé.
Les modifications du PLU sont en cours d'examen par l'administration.
Le Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) sollicite les communes pour un soutien financier afin de renouveler le matériel de dépistage des troubles d'apprentissage.
L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Forez Est s'élèvera à 199 822 € pour la commune en 2018.
Pour la journée festive le 9 juin 2018, une subvention de 700 € devrait être versée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Elle sera utilisée pour la mise en œuvre de cette manifestation, le solde sera reversé aux associations caritatives.
Il y aura la participation du Conseil Municipal des Enfants
Il a assisté à une réunion avec Loire Habitat pour discuter des logements sociaux sur la commune.
Il a assisté à une réunion avec l'architecte départemental pour discuter de l'aménagement du centre bourg.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 18 juin 2018 à 20 heures.

Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE

MAIRIE DE ST MARCEL DE FELINES (LOIRE)